



Litige assurance véhicule pris avant accord

Par **lanormande**, le **26/11/2013** à **14:24**

bonjour, rnvoila ce qui m'arrive mon fils agé de 15 ans a pris mon véhicule pendant que je dormais et a percuter deux vehicule en stationnement. j'ai appeler mon assureur qui m'a toute de suite rassuree car j'avais la garantie tout accident et que sans en fesait partie de la un expert es passer j'ai signé le certificat de cession et obtenue une estimation de 5500 euros. deux semaine apres n'ayant toujours pas eu de nouvelle j'appelle mon assureur qui me dit que suite a l'etude du dossier la compagnie a refuser la prise en charge car oui pour la responsabilité civile je suis prise en charge mais pas pour mon véhicule je l'informe que je n'ai plus les clef ni carte grise puisque c'est l'expert qui a tout garder elle me repond qu'il n'avait pas a faire ca et de le contacter, de ce fait j'apelle quand meme le garage qui me dit qu'il sont venu la chercher il y a peu pres deux semaine, je rappelle l'assurance aussitôt qui la me dit oui en effet nous avons eu l'expert nous vous proposent en echange de votre vehicule la somme de 1500 euros nous retirons les franchise de 750 et 190 euro et le reste a votre crédit voiture on t'il le drois de proceder comme ca . ma voiture avait trois ans et 60000 kilometre merci de m'aider je suis un peu deborder par tout ca